



38135 - Déjeuner à la mosquée au lieu de le faire à domicile avec son épouse

question

Est-il préférable de prendre le repas de rupture du jeûne à la mosquée en groupe ou de le faire à la maison avec son épouse enceinte qui a de la peine à quitter son domicile ? Je me suis mariée depuis quelques mois et c'est le premier Ramadan que je passe avec mon mari. Jusqu'ici, il n'a pas pris le repas de rupture du jeûne avec moi une seule fois ; il préfère rompre son jeûne à la mosquée et ne rentre qu'à 22 heures. Ce comportement est-il correcte islamiquement ? J'espère recevoir votre réponse. Je viens de me convertir à l'Islam, contrairement à mon mari qui est musulman de naissance. Il prétend appliquer les enseignements de l'Islam. Ce que je ne crois pas.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Nul doute que le bon traitement de l'épouse implique que l'époux s'occupe des affaires religieuses et profanes de sa femme, notamment ses obligations conjugales. Au centre de celles-ci figure la nécessité de lui apprendre les affaires de sa religion et sa foi de la manière prescrite par Allah le Très Haut.

Nul doute encore que l'affirmation de ton mari selon laquelle son comportement traduit les enseignements de l'Islam est inexacte et constitue une façon de parler d'Allah dans l'ignorance. En réalité, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'occupait correctement des besoins de sa famille tout en entretenant ses liens avec ses compagnons et en prenant soin de leurs affaires et en veillant à satisfaire leurs besoins.

Al-Aswad affirme avoir interrogé Aïcha sur le comportement du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) chez lui. Elle lui dit : **Il s'occupait des affaires de la famille c'est-à-dire qu'il se**



mettait au service des siens. A l'arrivée de l'heure de la prière, il sortait pour aller prier. (rapporté par al-Boukhari n° 644). Allah le Très Haut a dit : **Réservez leur (les épouses) un bon traitement** . Ceci indique que le bon ménage est la règle fondamentale qui régit la vie conjugale conformément à l'ordre d'Allah le Très Haut .

Il est bien connu que le partage du repas de rupture du jeûne avec son épouse, ne serait-ce que pendant certains jours, fait partie du bon traitement qui lui est dû. Ceci est surtout vrai au début de la vie conjugale puisque la loi la veut bien fondée. D'autant plus que l'épouse peut ressentir un certain isolement si elle reste à l'écart de son mari. En outre, rester auprès d'elle permet de lui apprendre pratiquement les règles et recommandations relatives à la rupture du jeûne.

Cela étant, nous recommandons à l'honorable époux de s'occuper mieux de son ménage et de veiller dûment aux affaires de sa famille ; qu'il sache qu'agir ainsi est plus apte à lui attirer la récompense divine que d'aller s'occuper des affaires des autres. C'est dans ce sens que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : **l'aumône offerte à un pauvre étranger compte une seule tandis que celle faite à un parent compte double parce qu'elle est à la fois une aumône et un moyen de consolider le lieu de parenté** (rapporté par An-Nassaï, n° 2528 et déclaré authentique par al-Albani.)

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « commence ta charité par ceux que tu as en charge » (rapporté par al-Boukhari n° 1360 et par Mouslim n° 1034).

Ce qui vient d'être dite ne signifie pas que le mari a l'obligation religieuse de prendre chaque jour le repas de rupture du jeûne avec sa femme. Il n'y a cependant aucun doute que le fait de tenir compagnie à sa femme et aux membres de sa famille et les aider en cas de besoin à traiter certaines de leurs affaires fait partie du bon traitement recommandé. Ceci s'applique particulièrement au cas de l'auteur de la question qui est fatiguée à cause de sa grossesse... Le bon traitement de l'épouse implique une attitude douce envers elle qui pousse à bavarder avec elle pendant la nuit et à s'occuper d'elle .L'attitude de certains hommes est contraire au bon traitement. En effet, on les voit s'occuper du confort de leurs amis au moment où ils font peu de cas des affaires des membres de leurs familles.



Nous demandons à Allah d'améliorer les conditions de vie des musulmans. Allah le sait mieux.